

Réponse de la direction du CRSNG à l'évaluation des bourses ES et ESII, des BMP Innovation et des subventions FONCER

Contexte

Les bourses d'études supérieures (ES), les bourses d'études supérieures à incidence industrielle (ESII), les bourses de recherche en milieu pratique (BMP Innovation) et les subventions du Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER) ont été évaluées pour la période allant de 2003-2004 à 2013-2014. L'évaluation était basée sur un certain nombre de sources de données, notamment un examen des documents et de la littérature, un examen des données administratives, une analyse coût-efficacité, des sondages réalisés auprès d'étudiants et de directeurs de recherche, des études de cas sur les subventions FONCER et un examen des rapports associés aux subventions FONCER.

Les résultats de l'évaluation indiquent que les bourses ES, ESII et BMP Innovation et les subventions FONCER sont pertinentes pour les priorités du gouvernement et les besoins des intervenants. De plus, ils indiquent que les bourses ES, ESII et BMP Innovation sont efficaces en ce qui a trait aux résultats à long terme (il était trop tôt pour évaluer l'efficacité à long terme des subventions FONCER). Enfin, ils indiquent que toutes ces possibilités de financement ont été exécutées efficacement, leurs coûts administratifs variant d'environ 4,60 \$ à 5,50 \$ par tranche de financement de 100 \$.

Les recommandations de l'évaluation et la réponse de la direction sont présentées ci-dessous. Le plan d'action est présenté à la fin du document.

Recommandation n° 1 : *Que la direction du Programme de bourses d'études supérieures, du Programme de bourses d'études supérieures à incidence industrielle et du Programme de bourses de recherche en milieu de pratique améliore la qualité de l'information communiquée sur les processus de sélection et son volume.*

La plupart des répondants se sont déclarés satisfaits de tous les aspects de la gestion de l'ensemble des programmes, mais la clarté du processus de sélection a donné lieu à l'un des niveaux de satisfaction les plus bas pour tous les programmes. On pourrait en faire davantage pour expliquer le processus de sélection.

Réponse de la direction : D'accord

Cette recommandation est basée sur les commentaires formulés dans le cadre des sondages réalisés auprès d'étudiants (des titulaires et des non-titulaires d'une bourse ES, ESII et BMP Innovation). C'est pourquoi la direction est d'accord avec cette recommandation et prévoit mettre en œuvre plusieurs suggestions pour améliorer la qualité et la quantité de l'information

concernant le processus de sélection des candidats à une bourse ES (voir le plan d'action). Les demandes de bourse ESII et BMP Innovation ne sont plus traitées par le CRSNG parce que le programme Accélération de Mitacs est maintenant le principal agent d'exécution des stages en recherche et développement industrielle pour diplômés qui sont financés par le gouvernement fédéral; aucune mesure n'est donc requise pour les bourses ESII et BMP Innovation.

Recommandation n° 2 : *Que la direction du Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER) envisage des ajustements à la conception du programme pour adapter la capacité de dépenser des titulaires d'une subvention FONCER au cours de la première année de leur programme de formation FONCER.*

De nombreux titulaires d'une subvention FONCER n'ont pu dépenser les fonds de la subvention en entier la première année de leur programme de formation FONCER en raison de retards dans les décisions et l'annonce de l'octroi des subventions, ce qui a entraîné dans certains cas une réduction des paiements effectués par le CRSNG les années suivantes. Le versement de la première année pourrait être établi en fonction de la capacité du titulaire d'une subvention FONCER à dépenser les fonds de la subvention ou l'on pourrait réduire les obstacles au lancement rapide du programme de formation FONCER la première année. La direction du Programme FONCER pourrait proposer d'autres solutions possibles. Une réduction des versements ultérieurs aux fins de rectification devrait être communiquée plus tôt et de manière plus claire.

Réponse de la direction : En partie d'accord

La direction convient que les tendances au chapitre des dépenses méritent un examen plus approfondi. Cependant, au lieu de réduire les fonds attribués pour la première année tel qu'il est suggéré dans l'évaluation, elle envisagera d'adopter une stratégie plus globale qui pourrait viser la date de l'avis et la description des montants des octrois et des politiques sur le report des soldes de subvention annuels.

En ce qui a trait à la suggestion de communiquer plus tôt et plus clairement les réductions des futurs paiements aux fins de rectification, la direction du Programme FONCER a récemment pris des mesures à cet égard. Elle a notamment élaboré en 2014 des documents à l'intention des nouveaux titulaires d'une subvention qui indiquent explicitement que si un programme de formation FONCER reporte un solde important, les versements subséquents pourraient être ajustés en conséquence selon les lignes directrices sur les montants qu'il est acceptable de reporter. De plus, depuis 2013, les lettres de commentaires sur les rapports périodiques contiennent des avertissements explicites indiquant que si le montant reporté demeure élevé, les paiements subséquents pourraient être réduits. De plus, une note précisant que les fonds doivent être dépensés chaque année – ce qui est toujours indiqué dans le *Guide des boursiers* – pourrait être ajoutée à la description du programme ou aux instructions concernant la présentation des demandes, afin que les candidats soient informés de cette condition dès le début.

Recommandation n° 3 : *Que la direction du Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER) envisage de revoir la limite s'appliquant à certaines catégories de dépenses de la subvention FONCER.*

Selon les lignes directrices du Programme FONCER, un maximum de 20 % de la subvention peut être affecté aux dépenses au titre de l'administration, des déplacements, de la diffusion et du réseautage et un maximum de 30 % des allocations peut être accordé à des stagiaires œuvrant dans des domaines autres que les SNG. Ces contraintes peuvent nuire à la productivité de certains programmes de formation FONCER en raison de la nature même de leurs partenariats et de leurs activités. Il faudrait réexaminer ces règles à la lumière de l'expérience acquise depuis la mise en œuvre du Programme FONCER.

Réponse de la direction : En désaccord

La direction ne pense pas que le rapport démontre que la nécessité de consacrer 80 % des fonds de la subvention FONCER aux allocations des stagiaires a diminué la productivité des programmes de formation FONCER. De plus, il n'y a pas suffisamment de preuves pour la convaincre de revoir le maximum de 30 % prévu pour les allocations versées à des stagiaires qui œuvrent dans des domaines autres que les SNG. Ce maximum a été établi pour tenir compte du fait que même si la subvention FONCER appuie la formation interdisciplinaire, elle demeure une subvention qui est accordée par le CRSNG; elle doit donc être alignée sur son mandat, qui est d'appuyer la recherche en sciences naturelles et en génie. Ce maximum est également aligné sur celui d'autres possibilités de financement offertes par le CRSNG. La direction aimerait souligner que les étudiants qui œuvrent dans des domaines autres que les SNG peuvent recevoir de l'aide de l'organisme pertinent pour leur domaine d'étude tout en participant aux activités de formation FONCER et en collaborant avec des stagiaires FONCER, à la condition que l'objectif global du programme de recherche s'inscrive clairement dans les domaines des SNG et que la majorité des stagiaires envisagent une carrière dans ces domaines.

Recommandation n° 4 : *Que la direction des programmes continue de surveiller les coûts administratifs par rapport aux dépenses en subventions.*

Les coûts administratifs des programmes de BP, de bourses ES, de BESC et de BMP Innovation ont augmenté par rapport aux dépenses en subventions de 2009-2010 à 2013-2014. Bien que cette augmentation soit peut-être attribuable aux économies d'échelle ou à un retard dans la réduction des coûts administratifs en cas de baisse des dépenses en subventions, la situation mérite d'être surveillée. La direction des programmes devrait continuer à surveiller le ratio d'exploitation et si la situation persiste, examiner les facteurs à l'origine des tendances.

Réponse de la direction : D'accord

La direction convient qu'il est judicieux de surveiller régulièrement les coûts administratifs par rapport aux dépenses de subvention. L'évaluation indique que pour les bourses ES et BMP Innovation (ainsi que pour les bourses postdoctorales et les bourses d'études supérieures du Canada), les ratios d'exploitation ont eu tendance à augmenter au fil du temps (une augmentation

variant de 0,80 \$ à 1,10 \$ par tranche de 100 \$ des subventions accordées pendant la période quinquennale visée par l'examen). Même s'il est souligné dans le rapport que ces ratios sont encore acceptables, une explication de la tendance à la hausse observée est présentée ci-dessous pour compléter cette observation.

Les données sur les dépenses administratives ont été collectées pour les exercices de 2009-2010 à 2013-2014. Selon le tableau 4.1.1.1 du *Rapport technique de l'analyse coût-efficacité*, le total des coûts administratifs par exercice pour les bourses ES a constamment diminué de 2009-2010 à 2013-2014. En outre, ces coûts sont devenus comparables à ceux de possibilités de financement similaires telles que la bourse de doctorat du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Le pourcentage des coûts administratifs par rapport aux dépenses de subvention pour les bourses ES a augmenté pendant cette période (voir l'annexe 6.2 du *Rapport d'évaluation* ou le tableau 4.1.2.1 du *Rapport technique de l'analyse coût-efficacité*) parce que la valeur totale des fonds de subvention a constamment diminué pendant la même période, mais à un rythme plus rapide que celui de la diminution des coûts administratifs. De plus, le pourcentage des coûts administratifs par rapport aux dépenses de subvention a fluctué au cours de ces trois exercices plutôt que d'augmenter invariablement d'une année à l'autre.

En ce qui a trait aux bourses BMP Innovation, le total des coûts administratifs par exercice a augmenté légèrement pendant les cinq exercices visés par l'examen, tout comme le total des fonds de subvention. Le pourcentage des coûts administratifs par rapport aux dépenses de subvention est donc demeuré relativement stable.

Dans tous les cas, puisque le pourcentage des coûts totaux attribué aux coûts administratifs pour ces possibilités de financement est déjà très modeste (une moyenne de 5 % pour toutes les possibilités de financement étudiées) et que le total des coûts administratifs suit une tendance à la baisse, la légère augmentation des coûts administratifs par rapport aux dépenses de subvention n'est pas importante.

Sommaire des recommandations et plan d'action

Recommandation	Réponse de la direction du programme			Suivi
	Réponse ou mesure	Responsabilité	Date cible	
1. Que la direction du Programme de bourses d'études supérieures, du Programme de bourses d'études supérieures à incidence industrielle et du Programme de bourses de recherche en milieu de pratique	D'accord. Le CRSNG prendra les mesures suivantes. <ul style="list-style-type: none"> Faire une mise à jour approfondie des Lignes directrices du CRSNG à l'intention des comités de sélection des bourses d'études supérieures du CRSNG et des bourses postdoctorales et les afficher dans le site Web du CRSNG à des fins de diffusion 	Division des bourses du CRSNG	Août/ septembre 2016	

Recommandation	Réponse de la direction du programme			Suivi
	Réponse ou mesure	Responsabilité	Date cible	
améliore la qualité de l'information communiquée sur les processus de sélection et son volume.	<p>publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solidifier, expliquer et clarifier le processus de sélection pendant les visites annuelles dans les universités (qui ont repris depuis l'automne 2015) et les réunions régionales (pour informer les agents de liaison des bourses du processus, afin qu'ils puissent mieux l'expliquer aux étudiants de leur université respective). • Mettre à jour les lettres de commentaires afin de les clarifier et de les envoyer avec tous les avis de décision (actuellement elles sont envoyées pour toutes les demandes de bourse postdoctorale, mais seulement sur demande pour les demandes de bourse d'études supérieures du CRSNG – doctorat). • Mettre à jour les vidéos informatives, particulièrement celle qui est intitulée <i>Démystifier le processus d'évaluation des demandes de bourses du CRSNG</i>, qui est présentée dans le site Web du CRSNG et qui a été mise à jour pour la dernière fois en 2011. 		<p>Août/ septembre 2016</p> <p>Mars 2017</p> <p>À déterminer selon la disponibilité des fonds</p>	
2. Que la direction du Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER) envisage des ajustements à la conception du programme pour adapter la capacité de dépenser des titulaires d'une subvention FONCER au cours de la	<p>En partie d'accord. Le CRSNG prendra les mesures suivantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les politiques du CRSNG concernant le Programme FONCER pour étudier la capacité de dépenser les fonds annuellement dans le cadre des programmes de formation FONCER. • Apporter aux politiques et aux processus tous les changements considérés 	Équipe des collaborations novatrices et de la promotion des sciences	<ul style="list-style-type: none"> • Octobre 2016 • Mars 2017* 	

Recommandation	Réponse de la direction du programme			Suivi
	Réponse ou mesure	Responsabilité	Date cible	
première année de leur programme de formation FONCER.	<p>comme appropriés et faisables dans l'examen susmentionné.</p> <ul style="list-style-type: none"> Ajouter aux instructions de présentation d'une demande une note concernant l'exigence de dépenser les fonds annuellement. 		<ul style="list-style-type: none"> Mars 2017 <p>*Il est à noter que les changements apportés à la date de l'avis d'octroi ou aux montants n'entreraient en vigueur que pour le concours de 2018.</p>	
3. Que la direction du Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER) envisage de revoir la limite s'appliquant à certaines catégories de dépenses de la subvention FONCER.	<p>En désaccord. Aucune mesure n'est proposée.</p>			
4. Que la direction des programmes continue de surveiller les coûts administratifs par rapport aux dépenses en subventions.	<p>D'accord. Aucune mesure supplémentaire n'est proposée à l'exception de la pratique habituelle de surveiller les dépenses. Voir la réponse détaillée présentée ci-dessus.</p>	S.O.	S.O.	